

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes les Eaux (Savoie)
Du mercredi 25 Février 2015
A 20 h 00

L'an deux mille quinze et le vingt-cinq du mois de février, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqués le dix-sept février deux mille quinze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Véronique ABOUDRAR, Bernard BILLARD, Jean-Claude CLANET, Danièle D'AGOSTIN, Françoise DELACHAT, Julien DONZEL, Thierry DORDOLO, Patrick ESTEVE, Jeanne EXCOFFON, Gérard GAYET, Jean-Yves JACQUIER, Marie-Christine LOPEZ, Antoinette MÉLÉ, Maurice MEUNIER, Claude MULLER, Laurent NADAUD, Colette PALHEC-PETIT, Jean-Pierre PASSIN, Solange PLAISANCE, Gisèle PLUOT, Josette REMY, Yves THÉVENOT

Pouvoirs :

Pascal AVRY donne pouvoir à Gisèle PLUOT
Sandrine CHUZEVILLE donne pouvoir à Daniel GROSJEAN
Ginette GRUNENWALD donne pouvoir à Jeanne EXCOFFON

Absents excusés :

Chrystel DI MEO-GUIGON, James HALLAY

N'a pas pu être convoquée dans les délais : Nicole GIRARD

Secrétaire de séance : Josette REMY

Approbation unanime du compte rendu de la réunion du 3 décembre 2014.

Daniel GROSJEAN informe le Conseil municipal que Nicole GIRARD remplace Alain GUGENHEIM, Conseiller municipal démissionnaire par lettre, reçue en Mairie le 24 février 2015.

Nicole GIRARD, en quatrième position non élue de la liste « Ensemble pour Challes » remplace Alain GUGENHEIM.

Elle ne peut participer à cette réunion du Conseil municipal, n'ayant pu être convoquée dans le délai légal.

1) Finances communales : Débat d'orientation budgétaire 2015

Comme chaque année il est proposé aux élus de se prononcer sur les orientations budgétaires pour le prochain budget 2015.

Josette REMY, Première adjointe au Maire, en charge des finances prend la parole :

Les dépenses réalisées ont été reconduites dans l'attente d'une optimisation des contrats EDF GAZ 2014 – 2015, un audit sur les outils téléphone et internet, un audit sur les consommables fournitures et entretien afin de mettre en place une réflexion sur la rationalisation et la mutualisation au sein de notre commune et des communes des alentours.

La Commission des finances du 11 février 2015 a examiné les Budgets de la Commune, du Cinéma et du Camping, ainsi que leur orientation budgétaire 2015.

a) Budget principal de la Commune

La section de fonctionnement

- Il y a lieu de tenir compte de mise aux normes des bâtiments (contrôle gaz, des flux d'air, etc.), Le service d'instruction des permis de construire, annualisation des coûts de la réforme des rythmes scolaires, location de matériels (photocopieuse de la mairie au lieu d'achat)

A partir de 2015, Chaque président de Commission aura sous sa responsabilité un budget lui permettant de mener au mieux son projet, en liaison avec les autres élus et les chefs de service

En 2014, le Gaz a fait l'objet d'un marché groupé avec l'UGAP

En 2015, la consommation d'électricité fera l'objet d'un marché groupé avec le Syndicat départemental d'électricité en Savoie (SDES).

Projet de conventionnement avec St Jeoire pour le RAM

- En ce qui concerne les charges du personnel, nonobstant les augmentations légales pour les agents et les charges sociales, il est proposé d'intégrer les postes du Camping et du Cinéma, et la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires.

Josette REMY précise que la réforme des rythmes scolaires a entraîné une organisation importante tant au point de vue du personnel communal intervenants extérieurs et local supplémentaire. Coût annuel 73 000 €, participation de l'Etat : 23 000 €.

- Subventions associations

Josette REMY explique que cette année une nouvelle règle de répartition a été mise en place pour les subventions aux associations, suivant la composition en âge des membres, leur implication à l'animation de la ville, manifestations payantes, rayonnement culturel hors département, habitant ou non la commune, sport de niveau national.

Associations	2014	2015	Observations
	Montant €	Montant €	
Association sportive et culturelle	14 820	19 500	Attribué au 605 (Ecole Elementaire)
Office du tourisme	103 672	105 000	Attribué au 630 (Tourisme)
Amicale du Personnel	9 890	7 900	Attribué au 100 (Services communs)
Centre de gestion FPT 73	200	200	Attribué au 100 (Services communs)
Prévention routière	200	200	Attribué au 100 (Services communs)
Sous Total A	128 782	132 800	
ACCA St Hubert	180	0	
Amicale anciens combattants	180	524	
Association Jumelage Godiasco	1 500	1 250	
Association Cajun Musique	180	640	
Assoc. Challes Sport Football	2 000	2 130	
Association Parents d'Elèves	1 850	868	
Harmonie de Triviers	0	660	
13ème BCA	1 200	0	
Badminton Open Club	8 000	7 226	
Boxing Club	3 000	3 972	
Centre Savoyard de Vol à Voile	2 000	1 900	
Challes Aviation	180	0	
Challes Culture Loisirs	1 500	1 618	
Squash Challes	0	1 440	
Challes Taekwondo	700	978	
Club des Aînés Ruraux	600	388	
Connaissance de Challes	0	0	
Gym Challes Association	180	636	
Gym volontaire GVM	180	458	
Karaté Club de Challes	800	812	
Les Amis du Clap	300	496	
les Archers du Roc Noir	1 000	1 256	
Challes Basket	5 500	2 158	
Les mains qui sauvent	180	0	
Challes Canards Sauvages	0	692	
Tennis Club de Challes les Eaux	1 200	1 640	
Union sportive La Ravoire/Challes	15 500	8 414	
Yoga Challes	180	684	
Association lire et faire lire	180	0	
Union nationale des Parachutistes	180	0	Pas de subvention
Challes Volley Loisirs	180	0	Pas de subvention - N'existe plus
Ecole de musique	15 400	0	
Ecole de musique St Alban		0	si Parcours II dernier trim = 2 500 €
Association Jumelage Godiasco		0	Si jumelage = 3 500 € seront versés
Union sportive La Ravoire/Challes		7 000	Prime pour encouragement fusion des clubs
Challes Basket		5 000	Prime pour encouragement fusion des clubs
Sous Total B	64 030	40 840	
TOTAL A + B	192 812,00	173 640	

- La dette est en diminution.

Le débat s'instaure entre les élus :

Jean-Yves JACQUIER prend la parole pour faire une analyse des comptes de la Commune en déclarant que les dépenses augmentent plus vite que les recettes, et qu'il y a lieu de s'en préoccuper. Diminution des recettes (Casino, services public à l'enfance).

Daniel GROJEAN rappelle aux élus, que les besoins des Challésiens sont en augmentation, la commune se doit de répondre aux besoins : associatif, culturel sportif de ses habitants. On assiste à un désengagement de l'Etat vis-à-vis des dotations. L'Equipe municipale est solidaire dans les décisions qui sont prise de manière réfléchie. Les budgets sont établis avec une rationalisation des dépenses de fonctionnement permettant de consacrer à l'investissement une somme assez conséquente.

- En ce qui concerne les impôts locaux : pour tenir compte des investissements importants de la commune, il est nécessaire de maintenir un prélèvement conséquent pour l'investissement. Il est donc proposé d'augmenter de 1 % les taux des impôts.

Rappels de 2011 à 2014 de la fiscalité locale

La Commune a décidé en 2011 d'augmenter de 1 % le taux des impôts locaux.

	<u>Base 2011</u>	<u>Taux 2011</u>	<u>Produit 2011</u>
Taxe d'habitation (TH)	7 886 652	7,91 %	623 827
Taxe foncière (FB)	6 376 446	16.01 %	1 020 869
Taxe foncière non bâti (Fnb)	14 029	62,91%	8 826
			1 653 522

La Commune a décidé en 2012 d'augmenter de 1 % le taux des impôts locaux.

	<u>Base 2012</u>	<u>Taux 2012</u>	<u>Produit 2012</u>
Taxe d'habitation (TH)	8 083 517	7,99 %	645 873
Taxe foncière (FB)	6 501 218	16.17 %	1 051 247
Taxe foncière non bâti (Fnb)	15 940	63.54 %	10 128
			1 707 248

La commune a décidé en 2013 d'augmenter de 1 % le taux des impôts

	<u>Base 2013</u>	<u>Taux 2013</u>	<u>Produit 2013</u>
Taxe d'habitation (TH)	8 312 739	8.07 %	670 838
Taxe foncière (FB)	7 079 841	16.33 %	1 156 138
Taxe foncière non bâti (Fnb)	26 308	64.18 %	16 884
			1 843 860

Il est proposé en 2014 d'augmenter de 1 % le taux des impôts

	<u>Base 2014</u>	<u>Taux 2014</u>	<u>Produit 2014</u>
Taxe d'habitation (TH)	8 461 329	8.15 %	689 598
Taxe foncière (FB)	7 263 895	16.49 %	1 197 816
Taxe foncière non bâti (Fnb)	25 523	64.80 %	16 364
			1 903 778

Pour 2015

Il est proposé en 2015 d'augmenter de 1 % le taux des impôts réparti comme suit

Taxe d'habitation : 8,15 % ➔ 8,23% : 6904 €
 Taxe foncière des propriétés bâties : 16,49 % ➔ 16,65% : 11 855 €
 Taxe foncière propriétés non bâties: 64,80 % ➔ 65,45% : 427 €
 Soit la somme totale de produit supplémentaire de 19 186 €

Revalorisation forfaitaire de 0,9%, + 1,1 % richesse fiscales en 2015, des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux. + 1 % d'augmentation des taux.

	<u>Base 2015</u>	<u>Taux 2015</u>	<u>Produit 2015</u>
Taxe d'habitation (TH)	8 630 556	8.23 %	710 294
Taxe foncière (FB)	7 409 172	16.65 %	1 233 627
Taxe foncière non bâti (Fnb)	26 033	65.45 %	<u>17 778</u>
			1 960 699

Le débat se poursuit entre les élus

Jean-Claude CLANET rappelle la position constante du groupe minoritaire qui n'est pas favorable à l'augmentation des impôts, compte tenu de la conjoncture actuelle de l'économie.

Jean-Yves JACQUIER déclare que des communes ont baissé leur taux d'impôts pour compenser les 0.9 % d'augmentation automatique des bases, l'inflation étant de 0.4 %.

Josette REMY informe que l'outil fiscal de Chambéry métropole va permettre une rationalisation et une analyse fiscale du territoire. Sachant que depuis toujours les élus et la Commission communale des impôts (composée de représentants des Challésiens connaissant bien le territoire) ont fait un travail de terrain remarquable en ce qui concerne les évaluations et l'analyse des assiettes fiscales.

Daniel GROSJEAN insiste sur le fait que la décision d'augmenter le taux des impôts permet d'équilibrer le budget, et une progression du produit constant permettant d'atténuer le phénomène de l'augmentation plus important des dépenses par rapport aux recettes.

7364 Produits des jeux

Un rappel :

Montant casino 2011 = 901 240,92 €

Montant casino 2012 = 818 903,00 €

Montant casino 2013 = 792 634,54 €

Montant casino 2014 = 753 774.23 €

Prévu 2014 = 710 000 €

Réalisé 2014 = 753 774.23 €

Prévu 2015 = 733 000 €

- Un prélèvement de 2 200 000 € est proposé depuis la section de fonctionnement pour la section d'investissement.

La section d'investissement

Projets de travaux pour 2015 proposés aux membres du Conseil municipal pour le débat d'orientation budgétaire de 2015

- Sécurisation de la route de Barby :

Création d'un trottoir le long de la route, entre la rue Amélie Gex et le monument aux morts et réalisation d'une traversée piétonne au droit du monument aux morts présenté au conseil municipal du 7 août 2014

- Chemin St Vincent :

Lancement de la deuxième tranche des travaux d'aménagement du Chemin St Vincent dès le premier trimestre 2015

- Zac du centre-ville : pour 2015 : 800 000 € pour les travaux à réaliser cette année, conformément aux tableaux prévisionnels des travaux de la ZAC, présenté au Conseil municipal le 2 octobre 2014

Réalisation du trottoir le long de l'avenue de Chambéry au droit du Carré des Sources et aménagement de l'avenue Béatrice de Savoie. Finition de la zone devant la poste avec création d'un parking.

- Parking du colombier :

Modification du parking avec suppression de l'accueil camping-car, de la vidange des camping-cars et

mise en place de portiques.

- Etudes de circulation :

Lancement d'une étude pour améliorer la circulation dans les secteurs Rue Jean-Jaurès - Rue Docteur Raugé et Place de la Libération – Rue de l'aviation – Clos de Chassettes. Présenté au Conseil municipal le 7 août 2014.

- Jardins familiaux

Création de 5 à 6 jardins familiaux rue Ernest Pernet. Présenté au Conseil municipal le 7 août 2014

- Bâtiments communaux :

Un crédit important est proposé pour l'étude de la réalisation des travaux d'extension de la salle polyvalente en salle culturelle et dojo

Rénovation des toitures du bâtiment des services techniques et de la Salle Pillet.

Amélioration de l'entrée de l'Eglise avec mise en place d'un auvent et recherche de solutions pour déshumidifier l'air intérieur.

- Accès personnes à mobilité réduite :

Un effort va être consacré à une première campagne de réhabilitation des bâtiments et trottoirs pour l'accès aux Personnes à mobilité réduite.

Environnement et cadre de vie :

Installation d'un parcours patrimonial

Acquisitions de terrains pour la protection des zones naturelles remarquables de la Commune. Présenté au Conseil municipal le 20 juin et 7 août 2014.

Sécurité des habitants :

Etude pour la mise en place de caméra de vidéo – surveillance

- Centre de loisirs sans hébergement

Acquisition d'un bungalow pour les activités des enfants (réforme des rythmes scolaires)

b) Budget annexe du Camping municipal

Evolution des produits du camping

Produits du service 2011 = 114 364.38 €

Produits du service 2012 = 136 210.80 €

Produits du service 2013 = 136 089.32 €

Produits du service 2014 = 129 962.49 €

Il est proposé de mettre aux normes PMR l'accueil du camping et l'achat de mobiles homes PMR

Le budget de la Commune verse 60 000 € de subvention au budget du Camping pour les travaux d'investissement

c) Budget annexe du Cinéma municipal

Evolution des produits d'entrées du cinéma

Produits du service 2011 = 175 050.22 €

Produits du service 2012 = 155 910.47 €

Produits du service 2013 = 140 605.14 €

Produits du service 2014 = 157 823.21 €

Il est proposé de mettre aux normes PMR le Cinéma

Le Conseil municipal,

Prendre acte de ces orientations budgétaires concernant les budgets de la Commune, du Camping et du Cinéma

2) Délibération sollicitant la dénomination de Commune touristique pour Challes les Eaux

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération a été prise le 27 février 2010 pour solliciter la dénomination de Challes Les Eaux en commune touristique prise selon la procédure allégée.

La Commune de Challes les Eaux a donc obtenu pour 5 ans, conformément aux articles L133-11 et L133-12 du Code du tourisme, la dénomination de commune touristique le 1er mars 2010.

Le Maire présente au Conseil municipal le dossier de renouvellement de dénomination de commune touristique de Challes Les Eaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu le décret du 9 avril 1927 classant la Commune de Challes Les Eaux comme station climatique et hydrominérale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2010 reclassant l'Office de tourisme de Challes Les Eaux en catégorie 2 étoiles

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'autoriser le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

3) Convention de mise à disposition d'une parcelle pour la construction de conteneurs semi enterrés secteur de Plan Champ

En concertation avec la commune de Challes Les Eaux et le service déchets de Chambéry métropole, la commune de Saint Jeoire Prieuré a saisi l'opportunité de mettre en place une aire de conteneurs semi enterrés le long du RD 21 (continuité de la parcelle cadastrée C104), dont l'utilisation sera ainsi ouverte non seulement aux constructions individuelles du secteur de Plan Champ et la zone d'activité Saint Vincent pour les ordures ménagères.

En conséquence entre la commune de Saint Jeoire Prieuré, représentée par Monsieur Jean-Marc LEOUTRE et la commune de Challes Les Eaux, représentée par Monsieur Daniel GROSJEAN, il a été convenu ce qui suit :

La commune de Challes Les Eaux autorise la commune de Saint Jeoire Prieuré à faire réaliser des travaux de mise en œuvre de conteneurs semi enterrés sur la parcelle cadastrée C104.

Les travaux seront à la charge de la commune de Saint Jeoire Prieuré, qui prendra également à charge la pose de signalétique adéquate.

L'entretien et la maintenance seront à charge de la commune de Saint Jeoire Prieuré en concertation avec le service déchets de Chambéry métropole.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant

4) Remboursement de dépassements d'honoraires médicaux à un agent à l'occasion d'un accident de travail

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Agent a été victime d'un accident de travail le 21 novembre 2013. Il a dû régler certains dépassements d'honoraires médicaux qui sont à la charge de la collectivité employeur en cas d'accident de travail (à charge pour elle de les assurer).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Le remboursement de ces sommes à l'agent, soit un total de 88.00€.
Les crédits seront prévus au budget 2015 article 6488

5) Questions diverses

Le Conseil municipal sera informé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil municipal.

2014 - 17' : Marché avec le groupement SAUVAGE/ARCANE pour l'audit urbain et économique et l'optimisation de la ZAC du Centre-ville.

2014 – 18 : Contrat avec Christine TOUSSAINT, architecte dans le cadre des travaux d'accessibilité du Camping aux personnes à mobilité réduite

2014 – 19 : Convention d'usage temporaire avec l'Union départementale des Sapeurs-pompiers pour un local sis chemin de Buisson Rond = Gratuit

2014 – 20 : Convention d'usage temporaire avec M. ROJON pour un local sis place Beauséjour

2014 – 21 : Convention d'usage temporaire avec M. VIGIER pour un local sis rue du Grand Barberaz

2015 – 01 : Contrat de location maintenance avec la Société RICOH pour le remplacement du copieur mairie

2015 – 02 : Contrat de location avec la société SGB Finance pour deux Coco Sweet pour le Camping municipal

2015 – 03 : Convention d'usage temporaire avec M. NANTOIS pour une parcelle sise chemin de Buisson Rond.

Challes les Eaux, le 3 mars 2015

La secrétaire de séance,
Josette REMY

